



Probleme avec le lieu de formation

Par **maxou15**, le **01/08/2012** à **17:04**

Bonjour, je suis mariée avec un enfant de 4 ans. mon mari est en déplacement donc absent. je vais changer de poste au sein de mon entreprise il y a un parcours de formation à faire. cette formation ne se fait pas sur place. mon employeur peut-il m'obliger à faire cette formation loin de mon domicile. est-il dans l'obligation de me proposer une solution de secours? je n'ai personne pour garder mon enfant je ne peux pas m'absenter. je ne refuse pas la formation mais le lieu 300km de mon domicile ce n'est pas possible. merci de votre réponse. cordialement

Par **pat76**, le **02/08/2012** à **17:24**

Bonjour. Vous avez une clause de mobilité dans votre contrat de travail? Vous n'avez aucune obligation d'accepter la formation demandée par votre employeur. Qui plus est, vous avez des raisons familiales impérieuses qui vous permettent de motiver votre refus. Article L6321-7 du Code du travail: Le refus du salarié de participer à des actions de formation de développement des compétences ou la dénonciation de l'accord dans les conditions prévues à l'article L. 6321-6, ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.